



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} octobre 2014

Guillaume POUPARD, directeur général de l'ANSSI, ouvre les Assises de la sécurité 2014

« Oser dire oui ! ». Dans un contexte où la menace continue à se développer, le discours de Guillaume POUPARD a ouvert ces 14^{es} Assises en s'inscrivant dans la continuité des actions entreprises par son prédécesseur. Le directeur général de l'ANSSI a insisté sur la volonté de l'ANSSI de travailler « collectivement » avec l'ensemble des acteurs, publics et privés. Il a également affirmé son ambition de prendre en compte tous les aspects de la cybersécurité : technique et opérationnelle, publique et privée, au profit des grandes entités, des PME-PMI comme des citoyens.

En cette période charnière entre la promulgation d'articles en faveur de la cybersécurité votés dans le cadre de la Loi de programmation militaire et la publication des décrets et arrêtés qui en préciseront les modalités d'application, Guillaume POUPARD a rendu hommage à ces partenaires qui ont osé dire « oui » à la mise en place concrète d'une cyberdéfense ambitieuse pour la France. Il a rappelé les avancées législatives et en a tracé les perspectives, dans un souci de concertation et d'équilibre. Il a notamment insisté sur la nécessité de mettre en place dans le temps des mesures techniques et organisationnelles à la fois « efficaces » et « soutenables financièrement ».

Le directeur général a poursuivi son intervention par la présentation des avancées du plan « Cybersécurité » de la nouvelle France industrielle. La France doit pouvoir s'appuyer sur une industrie de la cybersécurité associant confiance, performance et pérennité dans un contexte de forte compétition internationale. La mise en place d'une politique industrielle à la hauteur de ces enjeux constitue une « nécessité », un « enjeu de souveraineté » et une « opportunité ». Elle doit notamment s'appuyer sur un développement de la recherche et de la formation, sur la « qualification » de produits et de prestataires ainsi que sur une approche coordonnée des marchés à l'export par l'ensemble des acteurs.

----- À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr.

Contact presse - Bureau communication de l'ANSSI :

Tél. +33 (0)1 71 75 84 04 – Courriel : [communication \[at\] ssi.gouv.fr](mailto:communication[at]ssi.gouv.fr)